

ASSEMBLEE NATIONALE

21 juin 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 190

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 76 du Gouvernement

APRES L'ARTICLE 15

Dans le premier alinéa du III de cet amendement, après les mots :

« écoulé entre la date de »,

insérer les mots :

« versement de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.